



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



PriceWaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

*Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Nord Est*
**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2018

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
25, rue Libergier - 51100 Reims

Ce rapport contient 3 pages

Référence : CC-19-1-81



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



PriceWaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51100 Reims

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
8 mars 2019

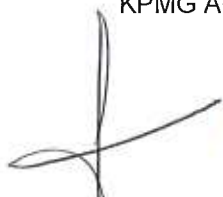
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE


Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 8 mars 2019


Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2019

KPMG Audit FS I


Christophe Coquelin
Associé


Jean-François Dandé
Associé

PriceWaterhouseCoopers Audit


Emmanuel Benoist
Associé